



# COMMUNE DE VAULX-VRAUCOURT



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département  
PAS DE CALAIS  
Arrondissement  
ARRAS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil dix-huit, le 06 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian HEMAR, Maire, en suite de convocations en date du 31 août 2018 dont un exemplaire a été affiché au panneau d'informations municipales.

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur Francis RONNEL

Madame Françoise DEHON est élue secrétaire de séance.

### **Objet** : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien – Société Ferme éolienne La Voie de Cambrai

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal du projet de ferme éolienne de la VOIE DE CAMBRAI sur les communes de Lagnicourt-Marcel, Pronville en Artois, Inchy en Artois et Quéant, conduit la Société Ferme Eolienne de la VOIE DE CAMBRAI.

Ce projet consiste à l'installation de 18 éoliennes (Hauteur 150 m - puissance nominale comprise entre 3 et 3.2 MW et 4 postes de livraison sur les mêmes communes.

Considérant que :

- Ce projet, situé sur une crête surplombant l'intégralité de la commune, induira une importante modification du paysage rapproché et du grand paysage de notre secteur géographique,
- La commune est déjà fortement impactée par les fermes éoliennes périphériques situées à Saint-Léger, Ecoust-Saint-Mein, Mory, Noreuil, Rencourt-les-Cagnicourt, Croisilles, Fontaine-les-Croisilles, Barastre, Haplincourt, et tout dernièrement par les projets du Parc éoliens du Sentier de l'Hirondelle implanté également sur Lagnicourt-Marcel et sur Noreuil (6 éoliennes de 180 m !) et de la Ferme éolienne de la Voie de l'Artois (6 éoliennes), soit un total de 30 éoliennes sur tout le flan Est de la commune. Il induira une importante modification du paysage rapproché et du grand paysage de notre secteur géographique. Ces parcs contribuent donc à un effet d'encerclement, de saturation déjà perceptible,
- L'impact négatif déjà avéré sur les valeurs immobilières et le potentiel d'attraction résidentiel,
- La commune a obtenu en 2014 le label « Village Patrimoine » qu'elle entend défendre afin de préserver ses atouts paysagers et culturels,
- La situation des cimetières militaires Anglais Rue de Lagnicourt (Vaulx Hill Cemetery) et Australien Chemin de Noreuil (Vraucourt Copse Cemetery) rassemblant plus de 950 tombes,
- L'impact sur les oiseaux et les chauves-souris : dérangement pouvant aller jusqu'à des pertes d'habitats, mortalité directe d'oiseaux et de chauves-souris, modification et destruction de milieux, danger pour les oiseaux migrateurs attirés par les lumières la nuit,
- La situation du projet dans l'axe de réception de l'antenne de Bouvigny-Boyeffles-Vaulx Vraucourt, pouvant provoquer des perturbations pour la télévision,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis défavorable au projet d'exploitation d'une ferme de 18 éoliennes sur les communes de Lagnicourt-Marcel, Pronville en Artois, Inchy en Artois et Quéant, présenté par la Société La Voie de Cambrai.

Ainsi fait, délibéré, publié et affiché, certifié et rendu exécutoire les jours, mois et an que susdit.

